

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie  
associative

**ARRÊTÉ**

Modifiant l'arrêté du 6 janvier 2023 portant nomination  
au comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports

**La ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2023 modifié portant nomination des représentants du personnel au comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports ;

ARRETE.

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de l'arrêté du 06 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit :

**4. Au titre de la fédération syndicale unitaire (FSU) :**

Au lieu de :

a) un représentant titulaire

Jean KANAPA

b) un représentant suppléant

Benjamin SALESSE

Lire :

a) un représentant titulaire

Benjamin SALESSE

b) une représentante suppléante

Lou COUNIL

**Article 2**

Le présent arrêté prend effet dès publication sur le site ministériel [Les comités sociaux d'administration ministériels de l'Éducation nationale, et de la Jeunesse et des Sports | Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

**Article 3**

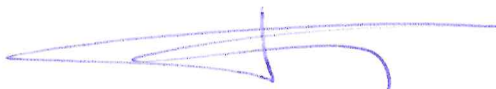
Le directeur général des ressources humaines, président du comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

**19 AOÛT 2026**

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation

La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines



Sophie REYNES